



Note de conjoncture

Octobre 2025

TRANSPORT



Immatriculations à La Réunion

Avril 2025 – Juin 2025

**Hausse des immatriculations dans le neuf,
tirée par les voitures essence.**

D'avril à juin 2025, 7 320 voitures particulières neuves ont été immatriculées à La Réunion, soit une augmentation de 7 % par rapport à la même période en 2024. La hausse concerne uniquement les motorisations essence (+ 26 %). Les immatriculations des voitures diesels, électriques et hybrides rechargeables sont en baisse, comme aux trimestres précédents. Au niveau national, les immatriculations neuves sont en diminution (- 8 %), quelle que soit la motorisation.

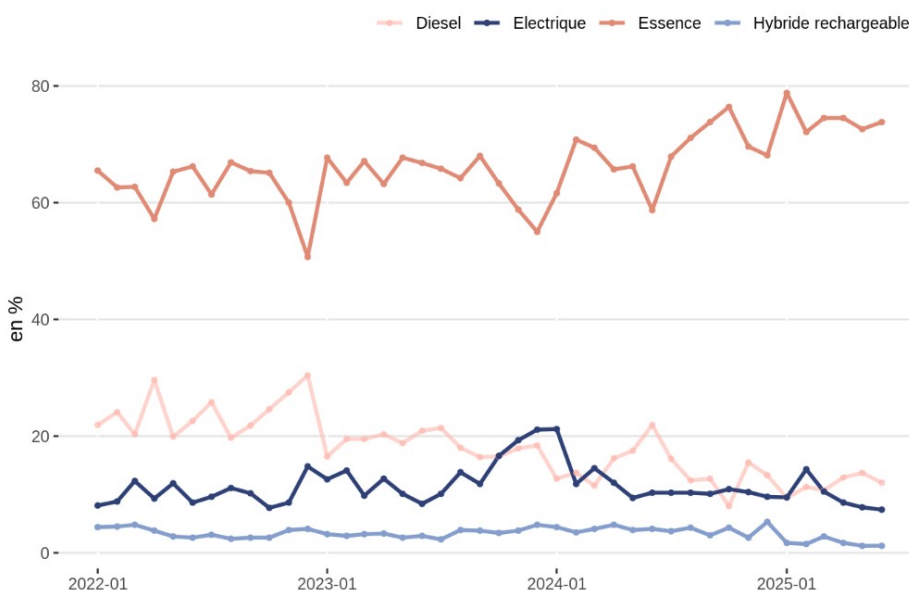
À La Réunion, les immatriculations de voitures d'occasion diminuent légèrement (- 2 %), même si elles restent deux fois plus nombreuses que les acquisitions de voitures neuves. La baisse concerne uniquement les diesels. Au niveau national, les immatriculations d'occasion sont stables. La baisse du diesel y est compensée par la hausse des voitures électriques et hybrides.

Immatriculations de voitures particulières par type de motorisation

	Nombre	Évolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %	
		La Réunion	France
Neuf dont	7 320	6,9	-8,4
Diesel	930	-28,9	-36,6
Électrique	570	-20,7	-6,1
Essence	5 390	25,5	-5,0
Hybride rechargeable	100	-65,9	-14,1
Occasion dont	15 260	-1,7	-0,2
Diesel	7 840	-7,8	-5,0
Électrique	510	56,4	34,6
Essence	6 690	2,3	1,6
Hybride rechargeable	220	35,8	24,6

Source : SDES-DEAL, répertoire statistique des véhicules routiers, données brutes

Répartition des motorisations des voitures particulières neuves à La Réunion



Source : SDES-DEAL, répertoire statistique des véhicules routiers, données brutes

En dehors des voitures, les immatriculations de véhicules neufs peuvent être regroupées en plusieurs catégories : transport de personnes, transport de marchandises (léger ou poids lourd) et véhicules spéciaux.

Entre avril et juin 2025, 2 970 véhicules neufs ont été immatriculés à La Réunion, soit une hausse de 7 % par rapport à la même période en 2024. Les camionnettes, qui représentent le tiers des immatriculations neuves, restent stables. La hausse est principalement portée par celle des cyclomoteurs.

Au 2^e trimestre 2025, 5 690 véhicules d'occasion ont été immatriculés à La Réunion, soit une légère baisse par rapport au même trimestre 2024 (-1 %). Les immatriculations de camionnettes d'occasion diminuent tandis que celles des motocyclettes augmentent.

Immatriculations selon la catégorie, hors voitures particulières				
	Neuf		Occasion	
	Nombre T2 2025	Evolution entre T2 2024 et T2 2025, en %	Nombre T2 2025	Evolution entre T2 2024 et T2 2025, en %
Cyclomoteur	780	39,3	590	3,5
Motocyclette	710	-9,0	1 760	15,0
Tricycle et quadricycle à moteur	20	-50,0	270	-18,2
Dérivé VP	60	50,0	450	-13,5
Camping-car	10	Inf	10	-50,0
Camionnette	1 140	1,8	2 330	-6,0
Autre VASP	40	33,3	30	-40,0
Autobus et autocar	70	133,3	20	-33,3
Camion	30	-50,0	70	-12,5
Tracteur routier	20	Inf	20	0,0
VASP lourd	10	-75,0	20	0,0
Remorque légère	30	50,0	30	0,0
Remorque lourde	0		0	
Tracteur agricole	50	0,0	70	-22,2
La Réunion	2 970	6,8	5 690	-1,4

Note : De manière générale, à La Réunion, le nombre de véhicules concernés pouvant être faible, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.
Source : SDES-DEAL, répertoire statistique des véhicules routiers, données brutes

Prochaine parution : octobre 2025
pour les résultats juillet 2025 à septembre 2025

Définitions

- Un **camion** est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.
- Une **camionnette** (ou véhicule utilitaire léger) est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Un **cyclomoteur** est un véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³, et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h (mobylette, scooter,...).
- Un **tracteur routier** est un véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (semi remorques).
- Un **véhicule automoteur spécialisé (VASP)** est un véhicule routier à moteur destiné à des usages autres que le transport (ambulances, véhicules de pompiers, fourgon funéraire, engins de travaux publics, bennes à ordures ménagères, dépanneuse ...).
- Une **voiture particulière (VP)** est un véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Source

Le répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo) est un dispositif du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés). Il remplace le fichier central des automobiles (FCA) depuis 2010.

Pour en savoir plus

Les publications nationales et les données sur les immatriculations et le parc des véhicules routiers sont disponibles sur le site internet du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports>.